



## Plan de lutte contre la violence scolaire

Le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, et la garde des Sceaux, Rachida Dati, ont présenté mercredi 16 janvier 2008 un nouveau plan de lutte contre la violence scolaire.

Il y a longtemps déjà que des actes de violence intolérables au sein des établissements scolaires ou à proximité, heureusement exceptionnels, inquiètent à la fois enseignants, élèves et parents.

Les deux ministères prévoient de renforcer la coopération entre la justice et les chefs d'établissement. L'objectif est d'obtenir une meilleure réactivité entre le parquet et l'établissement scolaire lorsqu'un délit et une incivilité sont commis. Les parquets devront traiter en temps réel les infractions les plus significatives et informer les chefs d'établissement de la suite accordée à la plainte déposée.

Pour ce faire, les ministères de la Justice et de l'Education ont signé ce jour-là une convention nationale avec l'association Initiadroit pour développer l'éducation au droit dans les collèges et les lycées car « chaque élève doit apprendre qu'il a des droits mais aussi des devoirs et qu'un manquement à ces derniers peut entraîner de graves conséquences, y compris pénales ».

Depuis 2002 l'association Initiadroit intervient dans les collèges et lycées de l'académie de Paris dans le cadre de l'ECJS (Education civique, juridique et sociale). La présence d'avocats bénévoles est très favorablement perçue par les élèves.

Le ministre de l'Education nationale a annoncé à cette occasion le lancement « du chantier de la rédaction d'un code de la paix scolaire » qui sera diffusé dès la rentrée prochaine aux équipes éducatives. Les lycéens seront via le Conseil national de vie lycéenne (CNVL) associés à la rédaction d'un livret qui rassemblera les règles de conduite en vigueur au sein des établissements scolaires ainsi que les sanctions prévues en cas d'infraction.

Dans le respect des libertés de chacun comme dans le souci de voir transmis les droits et les devoirs de tous, la **PEEP** demande à être officiellement associée à la rédaction de ce code.

En effet, il ne s'agit pas de répression mais de prévention. Former de futurs citoyens aux règles du contrat social est indispensable pour la paix sociale. Encore une fois, la **PEEP** sera présente dans ce débat.

Le 18 janvier 2008